

Délégation de service public - Camping municipal de Besançon-Chalezeule - Rapport sur l'exercice 2004

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Par délibération du 16 décembre 1996, la gestion du camping a été confiée à la Fédération Française de Camping et de Caravaning (FFCC) qui devenait titulaire du contrat pour une durée de huit années soit jusqu'au 31 décembre 2004.

Afin d'assurer la continuité du service public, la Ville a lancé une procédure de mise en concurrence en 2004, pour déléguer l'exploitation du camping municipal à compter du 1^{er} janvier 2005.

Seule l'association «Fédération Française du Camping et Caravaning» (FFCC) a remis des offres sur la base du cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal du 29 mars 2004.

Dans sa délibération du 20 décembre 2004, le Conseil Municipal décidait de déléguer à la FFCC la gestion de son camping pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le rapport d'activités 2004 est donc le dernier bilan dans le cadre de la précédente convention.

A - Analyse de l'activité du service délégué

La saison 2004 a connu une légère baisse de fréquentation du fait notamment de conditions météorologiques moins favorables que celles de 2003 (année hors normes).

Le camping a enregistré en effet une baisse de 3 % en terme de fréquentation et de 2,8 % en terme de chiffre d'affaire des nuitées comme l'indique le tableau ci-après :

Comparatif des fréquentations mensuelles

	CA 2003	Nuitées 2003	CA 2004	Nuitées 2004
Mars	2 316	322	21	4
Avril	3 653	654	3 156	525
Mai	5 831	1 024	5 324	904
Juin	12 455	1 872	8 537	1 418
Juillet	20 503	4 018	28 853	4 998
Août	28 631	5 066	26 983	4 550
Septembre	8 967	1 099	7 321	1 232
Octobre	154			
Total	82 510	14 055	80 195	13 631

(montants CA TTC : le CA de mars 2003 comprend l'hébergement d'Holiday On Ice)

Le tableau ci-dessus indique clairement, au niveau des fréquentations, que :

- l'avant-saison (mars, avril, mai et juin) a été moins bonne qu'en 2003 (- 1 021 nuitées, mars 2003 étant marqué par l'hébergement de Holyday On Ice),

- la saison pleine juillet-août en revanche a été meilleure (+ 464 nuitées) sans doute grâce à l'impact du Tour de France,
- l'arrière saison s'est révélée elle aussi meilleure (+ 133 nuitées).
- le gestionnaire a noté une augmentation de la présence des touristes locaux, notamment des départements du Doubs et de la Haute-Saône, avec une installation pour la saison ou une partie de celle-ci.

Fréquentation par nationalité

Nationalités	Nombre de nuitées				CA séjours TTC		
	2003	2004	% du total	Evolution 2004/2003	2003	2004	Evolution %
France	6 290	5 151	40,4 %	- 18,1 %	37 590	34 554	- 8 %
Allemagne	3 259	3 792	29,7 %	16,4 %	18 545	21 960	18,4 %
Pays-Bas	1 354	1 822	14,3 %	34,6 %	8 050	11 261	39,9 %
Danemark	659	553	4,3 %	- 16,1 %	3 610	3 175	- 12,1 %
Grande Bretagne	562	509	4 %	- 9,4 %	3 060	3 323	8,6 %
Suisse	684	445	3,5 %	- 35 %	4 265	2 359	- 44,7 %
Italie	295	263	2 %	- 10,9 %	1 610	1 484	- 7,8 %
Belgique	179	229	1,8 %	+ 28 %	1 050	1 531	+ 45,8 %
Espagne	211	132	1 %	- 37,4 %	1 120	765	- 31,7 %
Pologne	105	123	1 %	+ 17,1 %	570	631	+ 10,7 %

A la lecture du tableau ci-dessus, on note une très forte hausse de la clientèle hollandaise (+ 34,6 %) qui est la troisième nationalité après les Français et les Allemands. Les clientèles suisse et espagnole sont en retrait (respectivement - 35 % et - 37,4 %).

La nouvelle arrivée de la clientèle polonaise, remarquée en 2003, progresse encore.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous indique le **bilan de l'activité de l'hôtellerie de plein air en Franche-Comté** qui révèle une baisse de fréquentation sur 2004 par rapport à 2003 :

	2003	2004	Evolution
Nombre d'arrivées	317 418	282 328	- 11,1 %
Nombre de nuitées	1 441 740	1 191 718	- 17,3 %
Nombre de nuitées françaises	537 853	465 563	- 13,4 %
Nombre de nuitées étrangères	903 887	726 155	- 19,7 %
Durée moyenne de séjour	4,5 jours	4,22 jours	- 0,32 jour
Part des nuitées étrangères	62,7 %	60,9 %	- 1,8 point
Taux d'occupation	27,8 %	23,1 %	- 4,7 points

Le tableau ci-dessous établit un comparatif du taux d'occupation des campings de Besançon, du Département du Doubs et de la Région (à capacité égale pour cette dernière) :

2004	Taux d'occupation en 2004 (emplacements nus)			
	Mai	Juin	Juillet	Août
Camping Besançon	12,93	20,32	41,75	50,90
Département du Doubs	9,8	16,4	43,4	46,1
Campings de la région de capacité supérieure ou égale à 85 emplacements	6,93	11,03	40,11	40,23

Les chiffres du camping municipal de Besançon apparaissent relativement positifs par rapport aux indicateurs de Franche-Comté.

Le label «Clé verte» n'a pas été décerné au camping municipal de Besançon en 2004 en raison des nuisances sonores liées à la route nationale et à l'insuffisance des mesures d'économies d'énergies réalisées dans le cadre de la gestion du site.

Le gestionnaire s'engage à prendre les dispositions nécessaires à l'obtention rapide du label «Clé verte». En ce qui concerne le problème des nuisances sonores liées à la route nationale, il semble que l'édification d'un mur anti-bruit soit la seule solution efficace, sa réalisation ne dépendant pas du délégataire.

Les problèmes d'insécurité sont en très nette baisse grâce notamment à la mise en place de barrières plus hautes aux abords de la piscine et d'un plan de surveillance efficace.

En conclusion, la comparaison avec 2003 nécessite de la prudence, s'agissant d'une année hors normes dans toutes les structures touristiques.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

1 - Le compte d'exploitation du Camping Besançon-Chalezeule

A périmètre constant, en supprimant les produits exceptionnels sur exercices antérieurs, les **produits** augmentent de 2,3 %, passant de 79,2 K€ à 81 K€, avec notamment une progression des recettes de fréquentation de 1,7 % (soit + 1,3 K€ pour les redevances de séjour et pour les frais de raccordements électriques). La fréquentation ayant diminué en 2004, cette progression est le fait d'une augmentation des tarifs.

Les **charges** sont en augmentation de 10,5 % : 77 K€ contre 69,7 K€ en 2003. On remarque une augmentation importante (+ 47 %) de la masse salariale du fait de l'impossibilité de mise en place de contrats aidés en 2004. On note cependant une légère diminution des charges externes, notamment grâce à un montant de loyer plafonné.

L'exploitation se solde par un **bénéfice de 3,9 K€**. Depuis 1997, le résultat d'exploitation avait toujours été défavorable, sauf en 2003 (+ 9,4 K€).

Le résultat net s'élève à + **3,7 K€**.

La redevance annuelle versée à la Ville de Besançon pour 2004, qui représente au niveau du contrat 10 % du montant HT des redevances de séjour, à l'exclusion des prestations de branchement électrique, a été plafonnée à 3 000 €.

Sur la totalité de la délégation (1997-2004), le déficit cumulé du camping s'élève à **46,1 K€**. Ce déficit est intégralement à la charge de la Fédération Française de Camping Caravaning.

Les comptes de cette Fédération sont analysés ci-après :

2 - Les comptes de la Fédération Française de Camping Caravaning

a) **Bilan** : depuis 2003, la Fédération bénéficie de fonds dédiés (legs et donations, d'un montant de 715,8 K€) qui ont permis un fonds de roulement fortement positif en 2003 (+ 597 K€). Il demeure positif en 2004 (+ 298 K€), mais a fortement régressé, les nouvelles immobilisations corporelles n'étant que partiellement couvertes par l'emprunt.

D'autre part la Fédération assure sa trésorerie par le décalage entre ses dettes à court terme (833 K€) et ses créances à court terme (235 K€). Une partie importante des dettes d'exploitation (456 K€) correspond au montant des adhésions et assurances terrains encaissées d'avance.

b) Exploitation :

Le **résultat global d'exploitation est positif (+ 108 K€)** et en légère diminution (il était de + 121 K€, en 2003). L'exercice se solde par un résultat net de + 65,9 K€ avec une augmentation du chiffre d'affaires de 36,7 % (soit 153 K€) et des autres produits (résultat de fonctionnement des terrains, participation des organismes aux frais de siège, transfert de charges).

On note également une progression importante des charges externes (+ 65,3 %, soit 223,5 K€) et une augmentation importante de la masse salariale (+ 33,5 % soit + 93 K€).

La Fédération a fait appel en 2005 à un audit pour un travail de conseil en communication et promotion de la FFCC ainsi que pour apporter des pistes concrètes de développement.

c) Les terrains de camping :

La Fédération Française de Camping Caravaning (FFCC) a exploité 11 terrains de campings sur le territoire français en 2004 (deux terrains ont été fermés, une nouvelle implantation a été mise en place). Le résultat net de l'ensemble de ces terrains est pour la deuxième fois bénéficiaire à hauteur de 27 K€, il était de + 58,5 K€ en 2003 :

- presque la moitié de ces terrains (5 sur 11) sont déficitaires,
- celui de Besançon-Chalezeule (+ 3,7 K€) fait partie des bénéficiaires et se trouve en 3^{ème} position sur 11.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 octobre 2005.

«M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, j'ai regardé ce dossier-là avec peut-être plus d'attention que les autres années parce que je le trouve intéressant. Mais on n'est pas bon sur ce dossier-là et j'aimerais dire un petit peu ce que je pense.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des dossiers où nous sommes bons ?

M. Bernard LAMBERT : Oui. Quand on regarde à la fois le chiffre d'affaires et les nuitées, on s'aperçoit qu'il y a une chute. Ce chiffre d'affaires est en baisse je crois de 2,8 % et les nuitées de 2,6 %. On a, et on le verra plus tard, les mêmes résultats sur la Citadelle et je crois aussi les mêmes inquiétudes sur Nancray.

Pour ce qui concerne plus précisément le camping de Chalezeule, j'avais souligné ici à cette même table il y a quelque temps que l'approche du camping de Chalezeule n'est pas à la fois intéressante et réjouissante pour celui qui veut s'y arrêter. J'avais dit Monsieur le Maire que les orties et les herbes sauvages arrivaient pratiquement à la hauteur de la maison ROBERGET puisque c'était le dernier propriétaire de cette maison qui jouxte le camping. Certes il y a eu un nettoyage mais il n'est pas complet et doit être encore selon moi revu pour que, descendant la rue de Belfort à la hauteur de Port Arthur on puisse avoir un accès visuel sur le camping.

Ensuite, je constate dans ce dossier que les deux éléments positifs font référence à des manifestations que je dirais d'envergure nationale, la présence d'Holiday on Ice et puis la présence du Tour de France, où l'on voit que manifestement il y a eu une incidence sur les nuitées et la fréquentation. Le rapport le dit, le rapport le souligne et c'est pour moi une invitation pour que les campagnes de communication des manifestations bisontines, Monsieur le Maire, je le redirai tout à l'heure sur le rapport de la SEM, puissent prendre une envergure un peu plus large, dépasser le territoire de la ville et de l'agglomération pour essayer de toucher une autre clientèle. Il faut donc une campagne de communication forte. Je pense Monsieur le Maire que vous êtes d'accord avec moi ?

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. Bernard LAMBERT : Nous sommes donc invités à nous prononcer sur ce dossier mais je voulais donner ces précisions-là. Et puis enfin une petite question parce qu'il est précisé que concernant les nuisances, un mur serait réalisé pour couper avec la rue de Belfort. Est-ce que sur cette question particulière il y a des devis, est-ce que la décision a été prise ? Parce qu'on sait que le délégataire lui, a pris des décisions pour se conformer à des règles concernant le label «clé verte».

M. LE MAIRE : Jacques MARIOT vous répondra. Que la fréquentation du camping soit liée à la présence d'orties qui n'auraient pas été fauchées, effectivement ! Où je suis d'accord avec vous, c'est qu'il faut qu'on communique largement en dehors de la ville et c'est bien que vous le disiez, comme cela vous voterez sans hésiter les budgets du Service Communication. Mais c'est ce que nous faisons, nous communiquons régulièrement à Paris, dans les gares, nous communiquons régulièrement à Dijon, à Mulhouse et dans tout le grand Est. Cela dit -vous en reparlez tout à l'heure, d'ailleurs la Présidente de la SEM de la Citadelle pourra vous en dire un mot- il y a des actions de communication très très fortes mais cette année a été sur l'ensemble du territoire national une très mauvaise année en terme de tourisme. Ce n'est pas uniquement le cas à Besançon, c'est lié entre autres au contexte météorologique sur lequel le Maire de Besançon n'a pas encore de prise, mais ça viendra peut-être !

M. Benoît CYPRIANI : Je prends la parole à la place d'Annaïck CHAUVET qui est retenue, elle est convoquée par le Président de la CAGB à une commission...

M. LE MAIRE : Elle n'est pas convoquée...

M. Benoît CYPRIANI : Elle est invitée à se rendre à une commission de la CAGB par son président.

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai...

M. Benoît CYPRIANI : Le problème c'est que c'est la deuxième fois qu'il y a un Conseil Municipal et une commission en même temps.

M. LE MAIRE : Tu as raison sur le fond. Le directeur de la CAGB est là : essayez de ne pas mettre des commissions les jours de conseils municipaux et vice versa. Monsieur VOGEL, vous avez bien fait de venir !

M. Benoît CYPRIANI : Vous connaissez le souci concernant le camping. Ce qui nous semble être une démarche de progrès ce serait l'obtention du label «Clé verte» et cette fois-ci le délégataire a mentionné dans son rapport le travail qui a été fait pour obtenir ce label, sauf qu'il indique que les raisons pour lesquelles ce label a été refusé sont les nuisances sonores. Annaïck CHAUVET s'est procuré le courrier en provenance de la fédération de la Clé Verte et les nuisances sonores ne sont pas du tout mentionnées. Les critères pour obtenir le label «Clé verte» sont très faciles et vous allez en juger par vous-mêmes, donc ça ne serait pas mal que nous poussions le délégataire à obtenir ce label. Donc les critères c'est un relevé de compteur d'eau et d'électricité au moins une fois par mois, un bilan comparatif des consommations d'eau et d'électricité, un encouragement des commerçants et fournisseurs à respecter l'environnement. Vous voyez que ce n'est pas très drastique et ça devrait suffire pour obtenir le label «Clé verte». Par ailleurs, la commission qui attribue ce label encourage à mettre un tri pour les piles et les cartouches et à utiliser les énergies renouvelables. Donc pas besoin de faire des investissements dispendieux, même si les nuisances sonores sont probablement un problème, ce n'est pas à cause de cela que le label «Clé verte» n'a pas été obtenu.

M. LE MAIRE : Je te remercie.

M. Jacques MARIOT : Je vais répondre à M. LAMBERT sur la problématique de la communication, avant d'aborder le problème du tourisme sur le plan général. On va dire, Monsieur LAMBERT, que vous allez être servi en peu de temps, d'ici un mois environ, par une campagne de communication qui va dépasser largement l'agglomération de Besançon. Nous allons attaquer tous azimuts jusque sur le secteur de la Suisse, Dijon, à travers ce qu'on va faire sur le marché de Noël qui va s'appeler «Noël en Capitale». Donc c'est très prochainement. On a travaillé sur ce projet aujourd'hui, vous allez voir un projet de qualité sur un Noël en Capitale délocalisé en quelque sorte sur le centre-ville. Et grâce à l'Office de Commerce, nous allons communiquer également sur une zone de chalandise plus importante, on n'a pas encore ciblé la terminologie mais un peu du style de «Venez à Besançon la commerçante», «Venez commercer», etc. mais là aussi vous allez être satisfait par la communication.

Deuxième point concernant le tourisme, c'est vrai que d'une manière générale, tous les indicateurs aujourd'hui le montrent, il y a problème. Comment expliquer cela ? Sur le plan économique, les choses ne vont pas toujours très bien, je pense que vous devez le savoir et quand il faut «se serrer un petit peu la ceinture», on commence par les loisirs touristiques et les principaux sites franc-comtois et même français montrent aujourd'hui une déperdition dans les 10 % et nous sommes également touchés.

Concernant le camping, les nuisances sonores, je vous l'accorde, ne sont pas faites effectivement pour encourager à venir s'y installer, effectivement c'est un écueil important. On travaille aujourd'hui avec le délégataire pour essayer d'apporter un maximum de sécurité sur le camping et c'est ce qui se fait à l'heure actuelle. Je pense qu'il y a une excellente concertation qui se met en place. Autre chose aussi qui a été évoquée par notre ami de l'opposition, c'est le label «Clé Verte». C'est vrai qu'on en parle depuis un moment mais j'ai eu seulement aujourd'hui le cahier des charges du label «Clé Verte» et effectivement quand on le lit, ça ne semble pas extrêmement difficile de l'obtenir, en faisant quelques efforts sur le plan disons du délégataire.

M. LE MAIRE : Donc le label «Clé Verte» effectivement, il doit être tout à fait possible de l'obtenir. Cela dit, il y a quelque chose qu'il ne faut pas se cacher : on sait bien qu'il y a globalement un problème de

camping à Besançon car le camping actuel tel qu'il est, situé en entrée de ville, permet une halte pour aller visiter la ville, mais il y a effectivement besoin de réfléchir au niveau de l'agglomération, réflexion qui d'ailleurs est déjà engagée sur la localisation d'un ou deux autres campings qui seraient des campings plus dans la nature ou sur le plateau ou en périphérie de Besançon. Lorsque ce camping a été implanté là effectivement, il y a plusieurs dizaines d'années certainement peut-être une cinquantaine d'années, en tout cas en ce qui me concerne ça fait bien une cinquantaine d'années pas loin que je le connais, les situations n'étaient pas les mêmes, et à terme il faudra réfléchir effectivement sur le positionnement de ce camping. Quant à la «Clé Verte», il faut essayer de l'obtenir, tu vas bien trouver la bonne clé pour obtenir tout ça».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.